



Le Ministre d'Etat

Cotonou, le 11 NOV 2024

N° 2983-0 /MEF/DC/SGM/DGML/DGCA/SET/DAEM/SP

Autorisation d'acquisition de matériel roulant motorisé

- Références :**
- Lettre n° 126-2024/UAC/EPAC/CoE-EIE/SPM du 24 septembre 2024 ;
 - Note n° 2024/0870-C/MEF/DC/SGM/DGML/DGCA/SET/DAEM/SP du 21 octobre 2024.

Suite à la requête, objet de la lettre citée en référence et conformément à la lettre de notification de crédits n° 028-C/MEF/DC/SGM/DGB/DPPSB/SPSB du 04 janvier 2024, j'autorise le **College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à acquérir, à un prix compétitif, un (01) bus de trente (30) places.**

L'acquisition de ce matériel motorisé est prévue dans le plan de travail annuel, gestion 2024 du CoE-EIE et intervient dans le cadre du financement des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le développement. Elle permettra d'assurer le déplacement des cadres, chercheurs et doctorants de haut niveau de l'UAC pour des formations.

La dépense relative à cette acquisition est financée par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement.

La procédure d'acquisition sera conduite suivant les exigences des deux bailleurs dont l'avis de non objection est joint au dossier.

Le règlement de la facture est subordonné à la production du procès-verbal de réception et du compte rendu de la mise en condition normale d'utilisation dudit véhicule.

Le matériel roulant motorisé à acquérir, conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur au Bénin, doit être âgé de dix (10) mois au plus avec l'index du compteur à moins de cent (100) kilomètres à la date de livraison.



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat